

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note ministérielle du 04/07/2022 parue au BOESR n° 29 du 21/07/2022, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2023;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 30/09/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4439, en Sciences économiques et sociales, de la composante IUT du Limousin est mise en place au titre du recrutement 2023 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CHEVALLIER	MARIUS	MCF	5
M.	DELAGE	LAURENT	PR	30
Mme	GRASSET	VERONIQUE	AGREGE	H1100
M.	HACHAD	MOHAMED	CERTIFIE	H0422
Mme	MERLINO	SANDRA	AGREGE	H8010

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 03/11/2022

La Présidente

Isabelle KLEIS PONTANILLE

